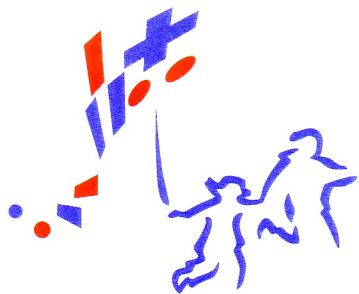


Office national
d'allocations familiales
pour travailleurs salariés

Rue de Trèves 70
1000 Bruxelles
téléphone 02-237 21 11



Expéditeur ONAFTS Rue de Trèves 70 B-1000 Bruxelles

FSIB - Faculté des Sciences Islamiques de Bruxelles

Rue de la Limite, 100

1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

A l'attention de Monsieur Mustafa DONMEZ.

département contrôle

service médiation

date 05-07-2009

notre réf. IIA/60/2590/T/OR

votre réf. ---

contact Olivier RIGÔT
assistant administratif

téléphone 02-237 23 23

Concerne: **Enquête relative à l'octroi des allocations familiales en faveur des élèves fréquentant votre établissement.**

Monsieur,

Nous vous communiquons ci-après le résultat de notre enquête relative au droit aux allocations familiales des élèves fréquentant votre association.

Votre Institut correspond à la notion d'établissement d'enseignement définie par l'arrêté royal du 10 août 2005 fixant les conditions auxquelles les allocations familiales sont accordées en faveur de l'enfant qui suit des cours. La Faculté, quant à elle, semble dispenser des cours selon un programme établi pour l'obtention de diplômes universitaires (Bachelor-Master-Doctorat) conformément aux dispositions relatives au décret de Bologne. La norme des « crédits » devant ici être satisfaite.

Rien ne s'oppose donc à ce que les allocations familiales soient dues aux élèves fréquentant votre Institut pour les périodes pendant lesquelles ils y suivent des cours et des exercices pratiques à raison de 17 heures par semaine, toutes autres conditions étant réunies.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'administrateur général,

Ph. Collignon
chef administratif